ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES ET GERMANOPHONE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extraits du procès-verbal 2026-27 CA-07 de la réunion du 9 novembre 2026 à 14h00

Au siège de l'OBFG, rue Haute 139/20 à Bruxelles

Sous la présidence de Stéphane Gothot, ancien président et ensuite de Marc Fyon, président.

Sont présents/es : Sarah Leclère, vice-présidente ;
François Masquelin, Jean-François Gérard, Jean-Noël Bastenière, Virginie Luise, Vanessa de Francquen, Delphine Paci, Karim Daoud, administrateurs ;

Assiste également : Valérie Lambin, directrice opérationnelle ;

Assistent en partie : Laurence Evard, directrice du département juridique,
Daniel Henneaux, administrateur (en visioconférence)

Table des matières

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 novembre 2026 2
2. Actualités législatives belges 2
3. Actualités européennes – C.C.B.E. – Autres barreaux 3
4. Déontologie 3
5. Aide juridique 3
6. Etat de droit 4
7. Stage et formation 6
8. Compliance 6
9. Services aux barreaux et aux avocats 7
10. Communication 8
11. Informatique 9
12. Administration et information 9

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 novembre 2026

Les observations et corrections transmises par les membres du conseil d'administration sont intégrées.

Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2026 est ensuite approuvé.

Le conseil d'administration s'accorde sur les extraits qui seront publiés sur le site internet.

2. Actualités législatives belges

Laurence Evrard fait rapport sur la base de la note d'actualités juridiques communiquée au conseil d'administration avant la séance et jointe au présent procès-verbal.

Les questions suivantes sont évoquées par le conseil d'administration :

- Jean-François Gérard prendra contact avec Nikolaas Vinckier de l'O.V.B. pour clarifier le mandat qui devra être confié à Matthieu Lys et Antoinette Van Vyve pour le recours à introduire contre la loi sur les visites domiciliaires, lorsque celle-ci aura été publiée au Moniteur belge.

- La Commission de la justice de la Chambre sollicite un avis sur une proposition de loi visant à limiter le nombre d'affaires pénales traitées par une chambre composée de trois juges.
  La question sera discutée au sein de la commission pénale pour la préparation de l'avis sollicité, qui devra être déposé pour le 7 décembre 2026.

- Une autre demande d'avis concerne une proposition de loi en matière d'aide juridique qui avait déjà été soumise à l'O.B.F.G. avant son dépôt. L'O.B.F.G. avait indiqué son soutien. Un projet d'avis sera préparé afin de confirmer cette position.

- Deux avis spontanés de l'O.V.B. portent sur la protection des consommateurs et les droits des personnes. L'O.B.F.G. soutiendra le premier de ces avis. Quant au second, il est actuellement examiné par Me Jean-Marc Thierry, membre de la commission « Droit de la famille », en vue de déterminer si tel sera aussi le cas.

- Le conseil d'administration examine une demande de réaction formulée par l'U.C.M. concernant des projets gouvernementaux à propos des sociétés de management, notamment au sujet du relèvement d'un seuil de rémunération minimale. U.C.M. invite le gouvernement à envisager une réforme plus globale et demande si cette position pourrait être soutenue. Le conseil d'administration ne voit pas, en l'état, de motif relevant directement de ses priorités ou des droits fondamentaux justifiant une prise de position de l'O.B.F.G.

- Une question est soulevée à propos d'un projet relatif au règlement collectif de dettes et à la dématérialisation de la procédure de prise en charge d'un solde d'honoraires et frais impayé par le SPF Économie. Le texte volumineux (254 pages) évoque étrangement une pseudonymisation du numéro de registre national figurant sur un titre exécutoire. Par ailleurs, une disposition prévoit des demandes annuelles via une plateforme du SPF Économie ; son effet pratique devra être vérifié.

  Le document parlementaire étant temporairement inaccessible, le dossier sera soumis à la commission « règlement collectif de dettes », qui doit se réunir la même semaine.

- Une proposition de loi NV-A a été analysée par la commission mandataire de justice-administration de biens. Cette proposition de loi N-VA vise à modifier la loi du 8 novembre 2023 relative au statut d'administrateur d'une personne protégée en vue de supprimer l'obligation pour

les mandataires professionnels de s'inscrire au registre national des administrateurs professionnels (DOC56 1852) . La commission mandataires de justice prépare un avis qui s'opposera à cette suppression et proposera également des dispositions transitoires, jugées nécessaires et pourtant absentes de cette proposition. Le projet devrait être présenté au conseil d'administration du 23 novembre.

3. Actualités européennes – C.C.B.E. – Autres barreaux

Anne Jonlet a rédigé et communiqué une note d'actualités européennes, un compte-rendu du dernier comité permanent du C.C.B.E. et un compte-rendu de la réunion annuelle des présidents des barreaux européens germanophones.. Ces documents seront transmis aux bâtonnières/bâtonniers en vue de l'assemblée générale du 16 novembre 2026.

4. Déontologie

Jean-Noël Bastenière fait rapport.

Canevas de réponse par les avocats attaqués sur les réseaux sociaux – proportionnalité entre défense de l'avocat et respect du secret professionnel

A la demande du barreau de Charleroi, la commission de déontologie examine la conduite à tenir lorsqu'un avocat est visé par des avis négatifs en ligne. Deux positions sont discutées : considérer que le secret professionnel interdit toute réponse de fond, ou admettre une réponse limitée lorsque l'avocat doit se défendre contre les accusations d'un ancien client, voire même de quelqu'un qui n'a jamais été son client.

Aucune position définitive n'est arrêtée à ce stade. En revanche, un accord se dégage sur la préparation de réponses types permettant aux avocats de réagir sans enfreindre leurs obligations déontologiques. Ces modèles devront distinguer plusieurs situations, notamment les avis d'anciens clients et les commentaires publiés par des personnes qui ne sont pas clientes.

Le conseil note aussi les difficultés à faire supprimer des avis manifestement trompeurs ou publiés par des personnes étrangères au dossier. Le département informatique examinera les possibilités d'action auprès de Google, les voies de signalement disponibles et l'éventuelle possibilité, pour chaque avocat, de choisir d'être ou non soumis à avis.

Les modèles de réponse et les résultats de ces recherches seront présentés ultérieurement, et si possible à la séance du conseil d'administration du 23 novembre 2026.

5. Aide juridique

Jean-François Gérard fait rapport.

a. Approche multidisciplinaire de l'aide juridique – note de présentation à valider en vue d'une présentation aux bâtonniers

La note préparée sera soumise aux bâtonniers dans le courant du mois de novembre au cours d'une réunion via Teams.

Cette note reprend les trois chantiers prioritaires qui seront proposés aux bâtonniers, à savoir

(i) la poursuite de la réflexion sur la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles,

(ii) la réforme de la nomenclature en vue d'une meilleure indemnisation des MARC's et une intégration du travail de coordination en cas d'intervention multidisciplinaire et

(iii) l'organisation « d'Etats Généraux du multidisciplinaire » en avril-mai 2027.

b. Paiement des indemnités BAJ de décembre

Le SPF Justice a transmis à l'Inspection des finances la version provisoire du règlement d'ordre intérieur du comité d'audit et a sollicité en même temps son avis à propos des indemnités à payer en décembre 2026. La prochaine étape est la réception de l'avis favorable par le SPF, puis la mise à la signature de l'arrêté ministériel.

Compte tenu de ces évolutions, le conseil d'administration estime que le versement des indemnités BAJ pourrait intervenir le 1er décembre.

La nouvelle version du règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, annoncée comme prête et intégrant les commentaires de l'OBFG, n'a pas encore été reçue. Il est décidé de relancer le SPF pour éviter que le dossier ne soit à nouveau retardé.

c. Rémunérations des correcteurs

Jean-François Gérard rappelle que le système de rémunérations des correcteurs appliqué actuellement par les barreaux sera évalué d'ici la fin de l'année. L'évaluation pour l'année 2026 sera disponible dès janvier 2027. L'évaluation comprendra une analyse des pratiques au sein des différents barreaux et permettra d'analyser la manière dont les décisions de l'assemblée générale en la matière ont été mises en oeuvre ainsi que l'éventuelle opportunité d'adapter celles-ci.

6. Etat de droit

a. Migration : visites domiciliaires - suivi

Jean-François Gérard fait rapport.

Comme évoqué ci-avant au point 2, Matthieu Lys et Antoinette Van Vyve étudient la possibilité d'un recours contre la loi sur les visites domiciliaires qui sera prochainement publiée.

Vanessa de Francquen ajoute que plusieurs médias souhaitent obtenir des interviews à propos de la position de l'O.B.F.G. suite au vote de la loi. Les rendez-vous sont organisés.

b. Droit pénal

Delphine Paci fait rapport.

1. Visite des prisons le 10 décembre 2026 – organisation

Les visites seront organisées autour de la question de la surpopulation. Il est prévu de préparer un questionnaire concret et un pré-rapport, afin d'harmoniser les informations recueillies. Une formation des bâtonniers sera organisée en visioconférence ; la date doit être fixée avec eux. Il reste à décider si un expert extérieur doit intervenir.

Chaque bâtonnier devra indiquer l'établissement qu'il souhaite visiter et prendre contact avec la direction de l'établissement pénitentiaire choisi afin de convenir des modalités de visite. Cette étape est importante : lors de la campagne précédente, certains établissements n'avaient pas été informés de la visite.

Laurence Evrard coordonnera cette visite des prisons des bâtonniers.

L'O.B.F.G. préparera son propre rapport et son propre formulaire, sans attendre une coordination avec l'O.V.B.

2. Surpopulation carcérale : politique d'utilisation des astreintes – suivi contacts avec la FRB et la LDH - préparation AG 16 novembre

L'accord officiel de la Ligue des droits humains pour participer au projet reste attendu. Delphine Paci a noué les contacts utiles.
La Fondation Roi Baudouin a, pour sa part, manifesté un intérêt très enthousiaste.

c. Insolvabilité

1. Note sur l'indexation des montants visés à l'article 3 de l'arrêté royal du 26 avril 2018 concernant les honoraires des curateurs en matière de faillites.

L'O.V.B. demande une position sur l'indexation des montants prévus par l'arrêté royal du 26 avril 2018, concernant notamment les honoraires des curateurs et d'autres praticiens de l'insolvabilité.

Deux questions sont distinguées :

1. Base de l'indice servant au calcul : la dernière publication, en novembre 2025, utilisait la base 2013. En septembre 2026, le seuil de cinq points est atteint si cette base est conservée. Une conversion vers la base 2025 aboutirait, selon les éléments communiqués, à un seuil qui n'est pas atteint. Le conseil d'administration considère que la base 2013 est celle qui doit être retenue puisque c'est elle qui est visée *expressis verbis* dans l'arrêté royal.
2. Montant à prendre comme point de départ lors du calcul : il faut déterminer si le calcul doit repartir du montant initial ou du dernier montant indexé. La pratique antérieure consistait à repartir du montant déjà indexé, mais cette méthode peut produire un effet cumulatif difficile à justifier par comparaison avec d'autres mécanismes d'indexation. Des remarques sur cette méthode de calcul auraient été soulevées par des magistrats lors d'une précédente publication.

Le conseil d'administration ne prend pas encore de position définitive sur le second point. Il demande à Daniel Henneaux de vérifier auprès de l'O.V.B. si un avis juridique a bien été sollicité.

2. RC facultative mandataires de justice : examen de la proposition de modification de la police par Ethias

Ethias propose de supprimer l'exclusion liée aux sociétés ou associations dont le total de l'actif et du passif dépasse 25 millions d'euros. En contrepartie, la franchise passerait de 1.250€ à 2.500 € en cas de sinistre. Aucune hausse de prime n'est prévue au 1er janvier 2027.

La commission insolvabilité s'est montrée largement favorable à la modification. Le délai de réponse à Ethias expire le 30 novembre.

Le conseil d'administration décide de transmettre la note aux bâtonniers et d'inscrire le dossier dans les « divers » de la prochaine assemblée générale, non seulement pour information, mais aussi afin d'obtenir un accord, jugé nécessaire au regard de la hausse de franchise et du caractère collectif de la police.

7. Stage et formation

Karim Daoud et Virginie Luise font rapport

La commission du stage a consacré une grande partie de sa dernière réunion aux propositions et suggestions de ses membres. Les échanges ont porté sur les objectifs du stage, la formation des stagiaires et des maîtres de stage, la charge de travail et à l'exigence de 75 heures de prestations mensuelles minimales au bénéfice des maîtres de stage, ainsi que sur la place du critère de rentabilité en première année.

Une proposition consiste à définir les compétences que le stagiaire doit atteindre au terme de chaque année, afin de structurer la formation sur trois ans et de donner un contenu plus utile au rapport annuel.

À plus long terme, la commission envisagera l'opportunité de viser une formation CAPA davantage fondée sur des cas pratiques et sanctionnée au travers d'une évaluation continue. Une mutualisation de certains contenus pédagogiques et des supports communs pourrait faciliter cette évolution.

Agrément des maîtres de stage

Le conseil d'administration demande la préparation d'une note sur l'agrément des maîtres de stage. L'objectif est de recenser les règles existant dans les différents barreaux et d'examiner les effets de leur diversité sur la protection des stagiaires, l'égalité de traitement et le suivi de la formation permanente.

Le conseil d'administration souligne que les plaintes relatives aux conditions de stage et à l'insuffisance de formation justifient une réflexion sur les garanties minimales. La note sera présentée à une prochaine assemblée générale. Il ne s'agit pas, à ce stade, d'arrêter une modification réglementaire.

Sondage et formation continue

Le sondage envisagé n'a pas pu être discuté en commission, faute de temps. Il sera soumis par courriel aux membres concernés. Un retour complet est attendu pour le conseil d'administration en vue de la réunion du 30 novembre 2026.

Convention avec Anthemis

Le conseil d'administration aborde le suivi de la convention conclue en 2023 avec Anthemis et relative à la promotion et à la diffusion de formations en ligne de cet éditeur

Une note à ce sujet sera présentée lors de la réunion du conseil d'administration du 23 novembre, afin d'évaluer les conséquences et la valeur ajoutée de cette convention.

8. Compliance

François Masquelin fait rapport

a. Plateforme AML (AML Lawyers) : avis de la commission antiblanchiment sur le script des questions qui figureront sur la plateforme

Les premiers retours sur le script de la plateforme sont globalement positifs. Une réserve porte sur les exemples indiquant qu'un dossier ne relève pas du champ d'application de la loi : ils pourraient être mal interprétés. Le texte et le script seront révisés, notamment en privilégiant les exemples de situations qui relèvent sans aucun doute du champ d'application de la loi.

Cette révision retarde un peu le calendrier. Le conseil d'administration souligne que le calendrier doit rester compatible avec la disponibilité des premiers rapports d'analyse de risques à la fin de 2027 ; janvier est évoqué comme échéance ultime pour le lancement de la plateforme et ce, afin de ne pas réduire excessivement la période de test.
Une présentation de la plateforme au conseil d'administration est demandée avant son lancement, éventuellement lors de la réunion du 30 novembre.

b. Cyber-attaque 29 octobre 2026 : suivi

François Masquelin fait rapport sur les mesures de communication prises par l'O.B.F.G. depuis le 29 octobre :

- deux lettres aux bâtonnières/bâtonniers et deux projets de lettre à envoyer aux membres du personnel des barreaux qui ont accès au LGO (29 octobre et 6 novembre)
- deux communiqués de presse (29 octobre et 6 novembre)
- une Tribune Flash et email personnel d'information à l'ensemble des avocats de l'O.B.F.G (30 octobre)
- un article dans la Tribune (5 novembre)
- des réponses individualisées aux messages reçus sur l'adresse dpo@avocats.be (par Saba Parsa, DPO de l' O.B.F.G.)

Principales mesures qui doivent encore être prises alors que nous sommes dans l'attente du rapport de l'expert chargé de l'analyse de l'incident :

- suivi de la déclaration du 30 octobre à l'APD - phase 2 du dossier à compléter pour le 20 novembre
- dépôt d'une plainte pénale avec constitution partie civile
- lettre au sous-traitant Acsone (après réception du rapport de l'expert)

Le conseil d'administration donne mandat à Me Damien HOLZAPFEL, avocat au barreau de Bruxelles, dont le cabinet est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 251/25, pour déposer plainte avec constitution de partie civile au nom de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone pour les faits de hacking informatique commis à son encontre et pour accomplir tout acte de représentation dans le cadre de la procédure pénale ouverte à la suite de cette plainte.

9. Services aux barreaux et aux avocats

a. Cyberassurance : suivi des contacts avec les assureurs pour la signature de la police

Vanessa de Francquen fait rapport.

Les échanges avec Van Breda et AG ont permis d'obtenir plusieurs adaptations :

- augmentation de la couverture en cas de fraude à 15 000 € ;
- mise en place d'une ligne téléphonique en français disponible 24h/24 et 7j/7 ;
- possibilité d'arrêter la liste des avocats assurés sur la base des données au 1er décembre ;
- signature de la convention par l'O.B.F.G. pour le compte des barreaux ;

- facturation directement à chaque barreau, avec un délai de paiement de 90 jours.

Les conditions générales et particulières doivent encore être finalisées, notamment pour préciser la couverture de responsabilité civile professionnelle et l'exception applicable aux curateurs, qui relèvent d'une assurance spécifique.

Des documents explicatifs sur les garanties et les exclusions seront préparés. Des webinaires destinés aux barreaux et aux avocats pourront être organisés. L'assemblée générale devra autoriser les représentants à signer au nom de l'O.B.F.G. La signature est envisagée en décembre.

b. Projet 'Solidarité' : état d'avancement du dossier, méthodologie et calendrier

Delphine Paci fait rapport

Le projet de solidarité ne peut pas encore faire l'objet d'un état des lieux complet, les informations sur les dispositifs existant dans les barreaux étant dispersées. Les échanges portent sur la nécessité de disposer d'une personne chargée de coordonner les démarches, notamment pour identifier les couvertures existantes et orienter les avocats vers les services appropriés.

Le conseil d'administration convient de donner la priorité au recrutement d'un ou d'une assistante sociale mobile, chargée de travailler avec les barreaux locaux et de réaliser un inventaire des aides existantes pour les avocats en difficulté.

c. Projet 'Egalité des genres et politique antidiscriminatoire' : état d'avancement du dossier, méthodologie et calendrier

L'examen du projet est reporté à la séance du 23 novembre 2026.

d. Projet 'point unique de contact' : état d'avancement du dossier, méthodologie et calendrier

L'examen du projet est reporté à la séance du 30 novembre 2026

10. Communication

Vanessa de Francquen fait rapport.

a. La Tribune

Le sommaire de la prochaine Tribune, à paraître le 19 novembre 2026, est examiné. Un article sur la médiation devant le Conseil d'État sera classé dans la rubrique »Pratique » avec un bref texte introductif. Une demande de la commission des mandataires de justice et des administrateurs de biens est acceptée : un numéro thématique leur sera consacré en mai 2027. Les autres numéros thématiques prévus seront consacrés à la déontologie et porteront sur les conflits d'intérêts en janvier et les honoraires en mars.

b. Communications sur les réseaux sociaux – programme et calendrier

Un planning de publications sur les réseaux sociaux est en préparation. Les personnes chargées de la communication doivent proposer un calendrier plus anticipé, ce qui suppose une transmission plus régulière et plus concise des informations par les différents services.

Vanessa de Francquen rappelle également qu'il convient de rédiger des fiches de référence : chiffres clés, éléments juridiques et messages de base, notamment sur la surpopulation carcérale, la formation et les

questions susceptibles d'être soulevées par la presse. La liste sera préparée dans les quinze jours, puis les sujets seront répartis.

c. Programme formation du 16 novembre 2026

Caroline Crucifix a communiqué le programme de la formation qu'elle dispensera aux bâtonniers et aux membres du conseil d'administration qui le souhaitent.

11. Informatique

Karim Daoud fait rapport.

Les premières réunions de la commission informatique ont porté sur le budget, les demandes d'explication des barreaux et la charge de travail des équipes. Le budget informatique a été présenté. Le CEO de la DPA sera invité à une prochaine réunion pour répondre aux demandes d'information.

La charge de travail de l'équipe est importante : environ 60 % est consacré au soutien des barreaux et des avocats, 30 % à la mise à jour de la base de connaissances LGO et 10 % au suivi des développements LGO sur la période évoquée. La cyberattaque a également mobilisé des ressources.

Une démonstration de « JEF » est envisagée le 30 novembre à 14 h 15, avant une éventuelle présentation aux barreaux.

Le conseil d'administration débat ensuite de la stratégie de DPA et du rôle des représentants de l'OBFG et des barreaux au sein de son conseil d'administration. Il est rappelé que les administrateurs doivent agir dans l'intérêt de la société, tout en rendant compte à leurs propres instances. Le conseil d'administration souhaite recevoir des informations suffisantes pour apprécier les projets, les coûts et la stratégie.

La réunion du conseil d'administration de DPA prévue la 13 novembre devra notamment permettre d'obtenir des précisions sur le budget et le montant final de la cotisation.

12. Administration et information

a. Composition de la commission d'appel en matière de spécialisations – article 4.67 du code déontologie

Les mandats actuels sont renouvelables. Les barreaux devront indiquer s'ils souhaitent reconduire leurs représentants ou proposer d'autres candidats.

La question sera soumise à l'assemblée générale du 16 novembre.

b. Composition de la commission d'avis en matière de capital des cabinets d'avocats- article 4.38bis du code de déontologie

Plusieurs mandats doivent être actualisés. Les personnes qui ne sont plus avocates ou dont la situation justifie un remplacement devront être remplacées. Pour les autres membres, les barreaux concernés seront invités à confirmer leur choix ou à présenter un nouveau candidat.

La question sera soumise à l'assemblée générale du 16 novembre.

c. Composition du Conseil fédéral des barreaux article 503 du code judiciaire

Le conseil d'administration suggèrera à l'assemblée générale un renouvellement des mandats actuels sous réserve que Sarah Leclère remplace Karim Daoud.

La question sera soumise à l'assemblée générale du 16 novembre.

La séance est levée à 17h30.

Marc Fyon
Président

Valérie Lambin
Directrice opérationnelle